



ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques
par thermographie infrarouge

Attestation n° 15.093 A

Date de fin de validité : 16/10/2019

Décernée à **Monsieur Philippe VIGUIER**

Fait à **Saint-Marcel**

Le **16/10/2015**

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Thibault Gousset
Directeur formation

